



BUREAU SYNDICAL

LUNDI 3 JUILLET 2023

Les membres du Bureau, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAVEROT, se sont réunis au siège du Syndicat le lundi 3 juillet 2023 à 13h30.

Les Membres du Bureau :

Présents : Madame DRID, Messieurs CHAVEROT - GOUTAGNY - VANEL - GONZALEZ - VOLAY - BASSON - MOINE - CHARMET

Les Partenaires du Syndicat :

Présents :

SUEZ : Madame DUPEUBLE, Messieurs FRANCO - BARONNIER
SAFEGE : Messieurs PEYRACHE – COLONNA – LE MENN

Monsieur MONTVERNAY, Mesdames RABY et RIBEYRON ont également assisté à la séance.

Monsieur CHAVEROT ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier et la désignation de Monsieur BASSON en qualité de secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé.

1) Point d'étape sur le déploiement de la télérègle

Messieurs GUIBAUD et CHILLET (SUEZ), présentent aux membres du bureau l'état d'avancement du déploiement de la télérègle.

A ce jour 5 communes sont totalement opérationnelles à la mise en service du service de télérègle. Il s'agit de BEAUVALLON, DARGOIRE, LES HALLES, ST DENIS/COISE et TREVES. Le bureau donne un avis favorable à cette mise en service.

Quelques points d'attention sont à noter. Si l'ensemble des 23 concentrateurs prévus d'être installés en 2023 le sont déjà au 1er juin, SUEZ accuse un léger retard au niveau de l'intégration des compteurs connectés par rapport à l'objectif de déploiement (environ 1000 compteurs).

Messieurs GUIBAUD et CHILLET (SUEZ) expliquent que cette situation est dû à plusieurs facteurs, notamment en raison d'une certaine « pénurie » de matériel.

Le déploiement de la télérègle en 2024 concernera 22 communes. Deux réunions d'information auprès de celles-ci auront lieu les 25 septembre à Panissières et le 2 octobre au Syndicat.

2) Relevé des décisions du président

L'assemblée prend connaissance du document faisant mention des décisions du Président depuis la dernière réunion de bureau.

3) Désignation d'un référent déontologique de l'élu local

Monsieur MONTVERNAY informe l'Assemblée que suite à la parution du décret n° 2022-1520 au Journal officiel du 7 décembre 2022, les collectivités territoriales et établissements publics sont dans l'obligation de désigner leur référent déontologue de l'élu local d'ici le 1^{er} juin 2023.

Face à la difficulté de mise en œuvre dans un délai aussi contraint et devant l'absence de solution adaptée aux modalités et conditions de désignation définies réglementairement, le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG 69) développe une nouvelle mission de référent déontologue de l'élu local.

Cette nouvelle prestation est intégralement prise en charge par le CDG 69 pour les collectivités adhérentes.

Le bureau syndical décide à l'unanimité d'adhérer à la proposition du CDG 69 et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

4) Construction du nouveau siège du Syndicat et de nouveaux locaux pour le concessionnaire : approbation des avenants des entreprises

Dans le cadre des travaux de construction du nouveau siège du Syndicat, Monsieur MONTVERNAY présente à l'assemblée les projets d'avenants avec les entreprises.

Ces avenants font suite à diverses adaptations en cours de chantier.

Ils mentionnent les prestations en plus et celles en moins, sans pour autant en modifier l'objet.

L'état des plus-values et des moins-values sur les 14 lots s'établit à + 7 236,14 € H.T.

		Situation au 1/07/2023	Marché initial	Avenant	Révision
Lot n°1	Lacassagne	153.540,30 €	150.433,06 €	3.107,24 €	
Lot n°2	Eiffage	134.140,60 €	134.698,36 €	-557,76 €	
Lot n°3	Thivillier	329.125,46 €	333.902,60 €	-4.777,14 €	
Lot n°4	Soredal	31.060,27 €	32.925,67 €	-1.865,40 €	
Lot n°5	Passalegue	102.264,76 €	98.998,76 €	3.266,00 €	
Lot n°6	Atelier Bois	359.635,49 €	355.655,49 €	3.980,00 €	12.880,36 €*
Lot n°7	SNC Journet	57.394,00 €	57.974,00 €	-580,00 €	
Lot n°8	Aomt	119.469,59 €	121.378,65 €	-1.909,06 €	
Lot n°9	SNC Journet	106.151,17 €	109.307,17 €	-3.156,00 €	
Lot n°10	Lardy	139.984,28 €	128.247,98 €	11.736,30 €	
Lot n°11	Archimbaud	48.421,95 €	46.999,47 €	1.422,48 €	
Lot n°12	Courbière	19.437,21 €	18.949,38 €	487,83 €	
Lot n°13	Noally	104.942,35 €	114.188,55 €	-9.246,20 €	
Lot n°14	Bénierie	141.842,85 €	136.505,00 €	5.327,85 €	
Total:		1.847.400,28 €	1.840.164,14 €	+7.236,14 €	

*conformément au CCAP, l'entreprise Atelier Bois est en droit d'obtenir une révision de son prix.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide de conclure ces avenants et autorise Monsieur le Président à les signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

5) Convention de vente d'eau en gros avec Saint Etienne Métropole pour la commune de Marcenod

Monsieur MONTVERNAY présente à l'assemblée le projet de convention de vente d'eau en gros avec Saint Etienne Métropole pour la commune de Marcenod.

Il est rappelé qu'une vente en gros existe déjà avec cette commune au lieu-dit « Les Combes » en limite du territoire de la commune de Larajasse.

Saint Étienne Métropole souhaite modifier le lieu de livraison du Syndicat pour cette commune afin de pouvoir sécuriser l'ensemble des habitant de Marcenod. Le point de livraison envisagé se situe au lieu-dit « Machizaud » sur le territoire de la Commune de Larajasse.

Les caractéristiques hydrauliques restent inchangées avec un volume maximal fourni de 100 m³/j et un maximum de 10 m³/h.

Afin de mettre en place cette alimentation, il convient d'établir une convention entre le Syndicat et Saint Etienne Métropole pour définir les modalités techniques, administratives et financières de cette fourniture d'eau potable dès la mise en service du point de comptage.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à intervenir et autorise Monsieur le Président à la signer.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

6) Mise en place d'un groupe de pompage à la station de Chassagny : choix de l'entreprise et autorisation à Monsieur le Président de signer le marché

(Madame DUPEUBLE, Messieurs FRANCO et BARONNIER, de SUEZ, quittent la salle).

Monsieur MONTVERNAY rappelle la délibération, en date du 25 novembre 2022, par laquelle le Bureau Syndical décidait d'approuver ces travaux et autorisait Monsieur le Président à lancer la consultation.

Il est rappelé à l'assemblée les informations suivantes :

Date de réception des candidatures et offres	mardi 11 avril 2023
Envoi de questions aux candidats et information de fin de négociation	mercredi 3 mai 2023
Date limite de réception des compléments aux offres initiales	vendredi 12 mai 2023

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission Travaux le 31 mai dernier.

Monsieur COLONNA rappelle les caractéristiques principales de ce marché à procédure adaptée. Il présente brièvement les 3 offres reçues à savoir :

- Groupement : **EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (Mandataire) / SUEZ Eau France**
- Groupement : **SOC (Mandataire) / LACIS**
- Candidat seul : **SPIE CITYNETWORKS**

Monsieur CHAVEROT propose de retenir le choix de la Commission Travaux à savoir celle du groupement d'entreprise SOC / LACIS, arrivée première au regard des critères de notation.

Il est proposé de retenir l'option n°1 pour un montant de 125 740 € HT ainsi que l'option n°2 à 24 400 € HT portant l'offre de SOC à 776 776 € HT.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement SOC/LACIS.

(Madame DUPEUBLE et Messieurs FRANCO et BARONNIER de SUEZ, réintègrent la séance).

7) Sécheresse 2022 et surconsommation d'eau des agriculteurs

Monsieur CHAVEROT rappelle l'état de sécheresse de l'été 2022 et les problématiques qui en découlent pour les agriculteurs. Il rappelle les quelques sollicitations du monde agricole ; une dizaine de courriers reçus à ce jour ; pour obtenir des « rabais » sur les factures.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de reconduire pour la facturation de l'exercice 2022 les dispositions mises en place pour les exercices de facturation 2015, 2017 et 2018. Il expose également sa volonté de ne plus renouveler à l'avenir ce type de mesures exceptionnelles.

Après discussion, les membres du Bureau, à l'unanimité, acceptent la proposition de Mr le Président, d'accorder une aide exceptionnelle, dans le respect des modalités suivantes :

1. Dispositif réservé aux éleveurs. Application d'un dégrèvement uniquement si le troupeau n'a pas augmenté de plus de 30% depuis 2020 (fourniture d'une attestation sur l'honneur).
2. Prise en compte de la consommation moyenne des 3 dernières années.
3. Accorder, sur la part syndicale, un dégrèvement de 50 % sur la surconsommation.
4. Exclure les dossiers dont le dégrèvement est inférieur ou égal à 40 m³.

Monsieur CHAVEROT explique qu'une large communication sera faite auprès des instances agricoles à ce sujet.

8) Informations générales sur l'activité du Syndicat

✓ Bilan des dégrèvements 2022 liés à une surconsommation d'eau :

Madame RABY dresse le bilan des dégrèvements 2022 liés à une surconsommation d'eau dans le cadre de la Loi « Warsmann ».

83 dossiers ont donné lieu à la délivrance d'un avoir : 55 179,19 € pour l'exploitant (fonds dégrèvements) et 106 022,74 € pour le Syndicat.

Le nombre de dossiers est nettement inférieur à l'année 2021. Pour rappel, la relève de 2020 n'ayant pas été réalisée complètement à cause du premier confinement, les demandes de dégrèvements avaient été très nombreuses en 2021. La situation s'est régularisée sur 2022.

✓ Renouvellement des équipements dans le cadre du contrat d'affermage – année 2022 :

Madame RIBEYRON présente l'état du fonds de renouvellement pour l'exercice 2022 entériné par Monsieur GOUTAGNY, vice-président en charge du contrat d'affermage.

Cette validation concerne le renouvellement de trois catégories de travaux :

- Électromécanique
- Accessoires de réseau
- Branchements

Il est rappelé que depuis l'avenant n°7, la somme allouée à la catégorie « Génie civil et bâtiments » a été consommée.

Catégorie		Dépense 2022
1	Renouvellement programmé	0 €
	Renouvellement non programmé	128 307,00 €
2	Accessoires de réseaux	19 646,14 €
3	Renouvellement de branchements	57 360,07 €
	Total 2022	205 313,21 €

Le montant de la dotation pour l'exercice 2022 s'élevait à 194 281 € HT (déduction faite du solde au 31/12/2021) pour une dépense réalisée en 2022 par SUEZ de 205 313 € HT. Au terme du contrat au 31/12/2022, le fond de renouvellement est déficitaire de 11 032 € HT.

Il est rappelé aux membres du Bureau que sur le nouveau contrat de Concession de Service Public, il convient de ne plus raisonner en « dotation » avec un montant pour réaliser du renouvellement électromécanique mais en opérations de renouvellement patrimonial, en distinguant :

- les opérations programmées selon un planning annuel,
- les opérations non programmées relevant de la Garantie (risques et périls).

✓ Application d'un malus à SUEZ au titre du rendement de réseau 2022 :

Conformément à l'avenant n°3 du contrat d'affermage, le malus pour l'exercice 2022 se monte à 45 000,00 € (Indice Linéaire de Pertes 2022 = 2,407).

Le solde du Bonus/Malus au 31/12/2022 s'élevait donc à 50 711 € (45 000 + 5 711 € de reliquat des années précédentes).

Il est proposé que cette somme soit affectée aux financements suivants :

- Prise en charge du mobilier et du multimédia du Syndicat : 26 622,61 €.
- Travaux maison de Grigny : 6 700 €.
- Chloration à Ste Catherine, aménagement local bouteilles et accès : 9 850 €.
- Reprise du local de chloration Chevrières et modification prise échantillon analyseur de chlore : 7 600 €.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, accepte cette proposition.

✓ Contrat de bail avec SUEZ pour l'occupation des nouveaux locaux :

Messieurs CHAVEROT et MONTVERNAY présentent aux membres du Bureau les différents articles du contrat de bail avec SUEZ concernant l'occupation des nouveaux locaux. Il est proposé un montant annuel du loyer égal à 47 500 € (sans indexation). Le bail prévoit une répartition des différentes charges entre SUEZ et le Syndicat.

✓ Bilan financier annuel suite à l'adhésion de Bussières-Ste Agathe

Monsieur MONTVERNAY porte à la connaissance de l'Assemblée le bilan financier des travaux effectués sur les communes de Bussières et de Ste Agathe en Donzy. Il est rappelé que le total des dépenses réalisées par le Syndicat pour remettre à niveau le service sur ces communes se monte à 3 789 494,5 €. Les recettes perçues à ce jour s'élèvent à 1 706 471,17 € dont 1 130 000€ de solidarité du Syndicat. Il reste à percevoir la somme de 2 083 022,98 €, ce qui correspond environ à 15 années de différenciation tarifaire du prix de l'eau au regard de la part syndicale perçue annuellement sur ces communes.

✓ Tendance sur l'évolution du prix de l'eau :

Monsieur le Président sensibilise les membres de l'Assemblée sur les prochaines orientations tarifaires de la part syndicale au 1^{er} janvier 2024.

La part de SUEZ devrait progresser de plus de 15% et l'impact sur une facture TTC de 120 m³ est de près de 20 €.

Des simulations seront proposées à la prochaine réunion de bureau.

✓ Tendance sur l'évolution du prix de l'eau :

Monsieur MONTVERNAY présente aux membres du Bureau un état sur les actions engagées figurant dans le Plan de Mandat 2020. Il en ressort que le Syndicat maintient un investissement important sur le renouvellement des canalisations avec un programme supérieur à 5 000 000 € par an.

Il évoque la nécessité de lancer une étude de faisabilité sur la réhabilitation du « système de pompage » entre Grigny et les réservoirs principaux de Saint Catherine en complément du Schéma Directeur en cours.

Enfin, il pourrait être judicieux de lancer une opération de réhabilitation sur le réservoir et la chambre de vannes de St Didier 1 dès 2024.

Au chapitre des recettes, nous pouvons citer :

- l'autofinancement qui s'élève à environ 4 600 000 € /an environ,
- les subventions éventuelles des financeurs traditionnels (Agences de l'eau, Conseils départementaux),
- le recours à l'emprunt.

9) Compte-rendu des travaux en cours

Monsieur COLONNA commente le document concernant l'avancement des travaux en cours. Le programme de renouvellement est pratiquement terminé.

10) Questions diverses

- ✓ Aide aux associations : L'association *Une goutte d'eau au Faso* n'ayant pu réaliser sa mission au Burkina en raison des troubles dans ce pays, propose de rembourser la subvention de 8 000 € au Syndicat. Monsieur le Président propose d'utiliser cette somme avec une autre association qui disposerait d'un projet suffisamment abouti afin de proposer ce choix au Comité Syndical du 17 novembre prochain. Accord unanime des membres du Bureau.
- ✓ Visite de l'usine P.A.M: L'entreprise Saint Gobain PAM propose aux élus du Bureau de visiter l'usine de fabrication des canalisations en fonte située à Pont-à-Mousson. Cette visite aura lieu les 17 et 18 octobre prochain.
- ✓ Le prochain Bureau Syndical aura lieu le **lundi 2 octobre 2023** au siège du Syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45